

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MARDI 29 JUILLET 2025 à 20h30

Le 29 juillet 2025 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; BOUCHAUD Thomas ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : DEZON Marie-Pierre ; PEROTEAU Christelle (Proc à A-M LAFOND)

Secrétaire : GASTARD Patrick

Présents : 13 Représenté(s) : 1 Absents : 2 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = **GASTARD Patrick**

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = **14 POUR**

3- Point et avis sur la restitution de la dernière étude de marché concernant un projet de station-service = **1 ABSTENTION et 13 CONTRE**

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme « Villages d'avenir », par la société SEGAT. L'étude de marché, très complète, fait ressortir trois hypothèses de gestion par la collectivité d'une station-service.

Monsieur le Maire décline au Conseil Municipal le diaporama qui fait ressortir trois scénarios envisagés :

- 1- Reprise de la station-service existante
- 2- Transfert à proximité sur un autre terrain, au carrefour de la Route d'Aigre et de la Rue des Martuchauds
- 3- Installation au carrefour de la Route de Ruffec, direction Raix.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les opportunités et les faiblesses des différents scénarios envisagés.

Ayant préalablement pris contact avec l'aide aux décideurs locaux de la DGFIP et, après étude approfondie et concertation, il s'avère que ce projet constituerait une charge importante pour la collectivité et qu'il ne serait pas opportun de procéder à une reprise ou à une implantation d'une nouvelle station-service.

Après réflexion et débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'abandonner ce projet.

4- Logements vacants, proposition de courrier à envoyer aux propriétaires = **10 POUR et 4 ABSTENTIONS**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune possède un grand nombre de logements vacants et propose d'envoyer, aux propriétaires de ces biens, un courrier permettant de leur servir d'alerte.

Après réflexion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte qu'il soit envoyé un courrier aux propriétaires ayant un logement vacant.

5- Aire de covoiturage = **14 POUR**

Monsieur le Maire a reçu une proposition de la Communauté de Communes Val de Charente (CC) et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) : établir une aire de covoiturage sur le parking du gymnase de Villefagnan, car, selon eux, se serait le meilleur emplacement par rapport à la proximité des routes départementales, des arrêts de transport en commun et des parkings déjà existants.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal fait la proposition de créer cette aire (composée de 3 ou 4 places) sur le parking de la salle des fêtes.

6- Prise en charge de frais hospitaliers réclamés à tort à Mme Soumagne = 14 POUR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, quelques temps après son arrivée dans l'équipe administrative, Mme Soumagne a fait un malaise et a été prise en charge par les pompiers.

À la suite de cet événement, une omission de déclaration d'accident de travail a été faite et il lui est réclamé, à tort, de verser la somme de 176.88 €.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- De prendre en charge la somme réclamée par le Centre hospitalier.

7- Prise en charge de l'achat de bouchons d'oreilles pour Monsieur Florian Lacroix (Équipement de protection individuelle) = 14 POUR

Monsieur Florian Lacroix souffre d'un handicap auditif et demande l'achat de bouchons d'oreilles adaptés sur mesure lorsqu'il travaille.

L'établissement qui les confectionne lui a facturé directement cet achat au lieu de nous transmettre la facture en mairie. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, puisque ces bouchons constituent un équipement de protection individuelle, indispensable pour cet agent, il est normal de régler la somme de 150 €.

Après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- De prendre en charge la facture des bouchons d'oreilles pour Monsieur Lacroix.

8- PLUi : Surface t programmation de logements

Lors du travail pour l'étude de ce projet, nous avons sélectionné trop de parcelles accessibles à la construction. Nous devons donner une réponse à Mme Marie-Amélie Rivet, service urbanisme de la CC Val de Charente, avant le 31 août 2025. La commune a droit à 44 logements.

Ce travail a été réalisé par Anne-Marie Lafond et Patrick Gastard aussitôt et renvoyé par mail.

9- SOLIHA, signature du bail et plan de financement

Nous n'avons toujours pas de date pour la signature du bail. Par contre, la Région a accordé 70 000 € de subvention, ce qui relance le projet.

10- Proposition de délibération pour l'adhésion à l'association « Les Amis de la Gendarmerie » = 14 POUR

Monsieur le Maire a reçu un bulletin d'adhésion à l'association « Les Amis de la Gendarmerie ».

Cette association a vocation principale de mieux faire connaître la gendarmerie, avec les valeurs qu'elle porte, et de la soutenir.

Monsieur le Maire explique que, pour les collectivités territoriales, la participation minimale est de 100 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune à l'association et charge Monsieur le Maire de la suite des démarches

11- Devis

- Rando fiches : RIC = 456.00 € TTC pour 250 exemplaires

Crélib Pub = 672.00 € TTC

LFPublicité = 540.00 € TTC pour 4 000 fiches = 14 POUR

- Plaques de Rue suite au nouvel adressage : pour 50 plaques sur poteau et 20 plaques à fixer au mur (+ prévoir de nouvelles plaques de numéros à rajouter) : RIC = 7 761.60 € TTC

Mavasa = 6 595.99 € TTC

Signaux Girod = 6 493.69 € TTC = 14 POUR

12- Demande de location de la salle des fêtes pour des cours de Fitness-Danse :

Monsieur le Maire a reçu une demande de location pour la salle des fêtes afin de donner des cours de Fitness-Danse : c'est de la danse avec des talons mais qui n'abîment pas le sol. Il faut trouver un créneau-horaire. Après vérification et discussion, le créneau-horaire de 19H à 20H est choisi. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

13- Jury Label Villes et Villages Fleuris :

Le jury vient à Villefagnan le **JEUDI 28 AOÛT 2025**, à 8 H 30. À cette date, les élus en charge du projet ne sont pas disponibles, en attente d'un élu pour les représenter.

14- Travaux réalisés et à réaliser

- Terrasse du logement au-dessus de La Poste
- Tables sur plots posées
- Portiques installés au plan d'eau, à côté de l'ALSH et au moulin. Il reste un portique à installer sur le futur parking du rugby, à côté du gymnase.

15- Les Rdv de l'été, passés (bilan) et à venir (point)

Le bilan pour les fêtes passées est plutôt positif.

- Fête du Vent : Animation par Les Poly'Sons et les Traits Charentais. Le Comité des Fêtes fait le repas et, à ce jour, 120 repas sont réservés. Pour le labour, Thomas Bouchaud a préparé le terrain.

16- Informations et questions diverses :

- Future fresque sur le mur du stade de rugby : Isabelle Bonnardel était présente à la réunion et explique qu'un compte-rendu sera envoyé à tous les élus. La fresque pourrait représenter l'histoire du village, ainsi que les Gaulois pour le club de rugby ou bien le nom de l'école primaire en lien avec Saint-Exupéry. Pour réfléchir à d'autres thèmes, nous avons jusqu'à fin septembre 2025. Les agents devront nettoyer le mur et le repeindre en blanc.

- Problème soulevé concernant les chiens de Valentin Gasseling à La Font et d'autres qui vont au city-stade.

- Pierrette Pierron informe les élus que le processus pour la stérilisation des chats est enclenché, le piégeage va commencer.

- Bruno Arrivé remercie Isabelle Bonnardel de l'avoir remplacé pour la réunion concernant la fresque.

- Vente aux enchères du matériel de la boucherie : 23 lots ont été vendus aux enchères Vendredi 19 juillet après-midi. Tout a été acheté.

- Cécile Grange rapporte que lorsqu'elle est allée au plan d'eau, il y avait beaucoup de monde et le stationnement devient compliqué. Faut-il prévoir un aménagement ?

. Monsieur le Maire fait un petit rappel pour que les élus se déplacent à la rencontre du surveillant de baignade.

- Jean-Marc Lacoux propose que l'éclairage public au moulin des Pierres Blanches soit allumé de 21 H 00 à 0 H 00, et ce, jusqu'au mois de septembre.

Séance levée à 23H38.

